TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE MELUN

RELEVÉ DE CONDAMNATION PÉNALE

C4 JUGE UNIQUE

N° de parquet :
N° affaire jointe :

Nom :
Nom d'usage :
Prénom :
Sexe : M
Né(e) le :
Lieu de naissance :
Domicile :

Amende	**400 Euros**
Droit fixe de procédure	**90 Euros**
Fonds de garantie automobile	**0 Euros**
Total	**490 Euros**

consignation :
n° quittance :
Total2 = (Total - consignation)

Si vous effectuez votre paiement dans le délai d'un mois (voir la case cochée ci-dessous dans les modalités de paiement), **vous pouvez diminuer le Total de 20 % dans la limite de 1500 €.**

Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour
25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422

jugement CONTRADICTOIRE en date du 13/07/2006

A été condamné(e) à :

ED EMPRISONNEMENT DELICTUEL d'une durée de 1 mois avec sursis
AD AMENDE DELICTUELLE de 400 Euros
SPC SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE d'une durée de 1 mois

Pour l'(es) infraction(s):

1247 CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0, 80 GRAMME (SANG) OU 0, 40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) Faits prévus par ART. L. 234-1 §I, §V C. ROUTE et réprimés par ART. L. 234-1 §I, ART. L. 234-2, ART. L. 224-12 C. ROUTE le 14 avril 2006 à PONTAULT COMBAULT, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit

Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour
25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422

Ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure

Pour extrait conforme, Le greffier

Edité le : 13/07/2006